

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 751

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 84, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité de renforcer les antennes d'universités dans les villes moyennes, en fonction des projets économiques de ces territoires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

À Béziers, le centre du Guesclin est la plus importante annexe universitaire de France. Elle dépend de l'université Paul Valéry de Montpellier. Un projet d'extension de 3 000 m² est envisagé en lien avec l'Université Paul Valéry, le Rectorat, la Région et l'agglomération. Ce projet d'extension permettra d'enrichir l'offre de formation. Il faut continuer dans ce sens.